

## **Kit com mairie**

Métier / Assistant familial

JPB

Nombre de signes : 1781

---

## **Assistant familial, un métier passionnant !**

**Qu'est-ce qu'un assistant familial ?** C'est un agent du Département qui, en contrepartie d'un salaire, accueille dans son foyer des enfants confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Cette profession dispose de nombreux atouts : activité exercée à domicile ; formations diplômantes ; avantages fiscaux...

**Comment devenir assistant familial ?** En faisant une demande d'agrément auprès du service de Protection maternelle et infantile du Département. Une fois l'agrément obtenu, le candidat postule auprès du service « Accueil familial » du Conseil départemental. Après une évaluation psycho-sociale et un avis favorable au recrutement, il est nécessaire de suivre une formation obligatoire de 300 heures (60 h de formation initiale avant l'arrivée du 1<sup>er</sup> enfant accueilli + 240 h réalisées dans les trois ans suivant la signature du contrat de travail).

**Quelle rémunération ?** Le salaire brut mensuel est de : 1 766,95 € pour 1 enfant accueilli, 2 582,45 € pour 2 enfants, 3 397,95 € pour 3 enfants. S'ajoutent au salaire une indemnité d'entretien journalière (de 14 à 15 €/jour suivant l'âge), des allocations diverses (frais d'habillement : 672 à 902 €/an, etc.) ainsi que des indemnités de sujétions exceptionnelles.

**Ils témoignent...** « *Cette profession nous permet de concilier pleinement travail et vie de famille. C'est un métier parfois dur mais extrêmement gratifiant. Nous vivons des moments très forts avec les enfants que nous accueillons* » - Audrey et Olivier, assistants familiaux.

**Vous souhaitez vous renseigner sur ce métier ?** Tout au long de l'année, le Département organise des réunions d'information. Inscriptions sur [puy-de-dome.fr](http://puy-de-dome.fr) (rubrique : *social/enfance-jeunesse* – « *devenir assistant familial* »).

## **CONTACT**

**Conseil département du Puy-de-Dôme**

**Service d'Accueil familial en protection de l'enfance**

**Tél. : 04 73 42 24 49 (de 10 h à 12 h)**